

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé au
Moniteur
belge

Obligatoire de remplir :



25107891

DÉPOSÉ AU GREFFE LE

18 -08- 2025

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUT Greffe de Tournai

N° d'entreprise: 0479.301.843

Nom

(en entier) MUBEA SYSTEMS

(en abrégé) /

Forme légale : Société anonyme

Adresse complète du siège : Rue de l'Abattoir 53/59, 7700 Mouscron

Objet de l'acte : Nominations - Révocations

Lors de la délibération du 03/06/2025, l'assemblée générale a débattu des questions suivantes et a décidé ce qui suit.

1/ Confirmation de la renomination de Francky Havegeer en tant qu'administrateur non statutaire.

L'assemblée générale confirme la renomination de Francky Havegeer en tant qu'administrateur non statutaire, le 02/09/2023. Ce mandat est valable pour une durée déterminée de six ans et prendra fin plus précisément à l'assemblée générale ordinaire de l'exercice au cours duquel cette durée expire.

L'assemblée générale confirme que Francky Havegeer est resté en fonction en tant qu'administrateur. Dans la mesure nécessaire, cette assemblée générale ratifie formellement tous les actes posés par Monsieur Francky Havegeer qui peuvent être qualifiés d'actes de gestion et qui ont eu lieu entre l'assemblée générale du 02/09/2023 et l'assemblée générale extraordinaire d'aujourd'hui.

2/ Confirmation de la renomination de Kurt Havegeer en tant qu'administrateur non statutaire.

L'assemblée générale confirme la renomination de Kurt Havegeer en tant qu'administrateur non statutaire, le 02/09/2023. Ce mandat est valable pour une durée déterminée de six ans et prendra fin plus précisément à l'assemblée générale ordinaire de l'exercice au cours duquel cette durée expire.

L'assemblée générale confirme que Kurt Havegeer est resté en fonction en tant qu'administrateur. Dans la mesure nécessaire, cette assemblée générale ratifie formellement tous les actes posés par Kurt Havegeer qui peuvent être qualifiés d'actes de gestion et qui ont eu lieu entre l'assemblée générale du 02/09/2023 et l'assemblée générale extraordinaire d'aujourd'hui.

3/ Confirmation de la renomination de Mario Havegeer en tant qu'administrateur non statutaire.

L'assemblée générale confirme la renomination de Mario Havegeer en tant qu'administrateur non statutaire, le 02/09/2023. Ce mandat est valable pour une durée déterminée de six ans et prendra fin plus précisément à l'assemblée générale ordinaire de l'exercice au cours duquel cette durée expire.

L'assemblée générale confirme que Mario Havegeer est resté en fonction en tant qu'administrateur. Dans la mesure nécessaire, cette assemblée générale ratifie formellement tous les actes posés par Mario Havegeer qui peuvent être qualifiés d'actes de gestion et qui ont eu lieu entre l'assemblée générale du 02/09/2023 et l'assemblée générale extraordinaire d'aujourd'hui.

4/ Procuration à SA TITECA ACCOUNTANCY

L'assemblée générale donne procuration à SA TITECA ACCOUNTANCY, personne morale ayant son siège à 8800 Roeselare, Heirweg 198, RPM Gand, département de Courtrai, connu(e) auprès de la BCE sous le numéro 0882.371.584, et à ses préposés, pour une durée indéterminée et jusqu'à révocation expresse, en ce qui concerne les actes nécessaires à l'exécution, au traitement et à la publication des décisions de cette assemblée.

Manon De Groote, Nommé de SA TITECA ACCOUNTANCY, signera pour la publication des décisions de cette assemblée.

Lors de la délibération du 03/06/2025, l'organe d'administration a débattu des questions suivantes et a décidé ce qui suit.

1/ Prise de connaissance de la démission de Kurt Havegeer en tant qu'administrateur délégué

L'organe d'administration prend acte de la démission de Monsieur Kurt Havegeer en tant qu'administrateur délégué, le 02/09/2023.

2/ Prise de connaissance de la démission de Mario Havegeer en tant qu'administrateur délégué

L'organe d'administration prend acte de la démission de Monsieur Mario Havegeer en tant qu'administrateur délégué, le 02/09/2023.

3/ Confirmation de la renomination de Francky Havegeer en tant qu'administrateur délégué

L'organe d'administration confirme par la présente, dans la mesure nécessaire, la renomination de Francky Havegeer en tant qu'administrateur délégué, le 02/09/2023. Il dispose des pouvoirs tels que prévus dans les statuts de la Société. L'organe d'administration confirme que Monsieur Francky Havegeer est resté en fonction en tant qu'administrateur délégué.

Ce mandat est valable pour une durée déterminée de six ans et prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire de l'exercice au cours duquel cette durée expire.

4/ Procuration à SA TITECA ACCOUNTANCY

L'organe d'administration donne procuration à SA TITECA ACCOUNTANCY, personne morale ayant son siège à 8800 Roeselare, Heirweg 198, RPM Gand, département de Courtrai, connu(e) auprès de la BCE sous le numéro 0882.371.584, et à ses préposés, pour une durée indéterminée et jusqu'à révocation expresse, en ce qui concerne les actes nécessaires à l'exécution, au traitement et à la publication des décisions de cette assemblée.

Manon De Groote, nommé de SA TITECA ACCOUNTANCY, signera pour la publication des décisions de cette assemblée.

Déposés en même temps : le rapport de l'organe d'administration du 03/06/2025 et le procès-verbal de l'assemblée générale du 03/06/2025.

Pour la société

SA TITECA ACCOUNTANCY, représentée par Manon De Groote, Nommé
Mandataire, par procuration spéciale